

Les élèves perdent deux heures de cours par semaine

■ C'est le constat d'une enquête de l'administration. En cause, la pénurie de profs.

Sur une semaine de 32 heures de cours, un élève perd deux heures qui ne lui sont pas données, faute d'enseignants en nombre suffisant. Ce chiffre est évidemment une moyenne. Si la pénurie se fait sentir désormais dans de nombreuses matières (bien qu'elle soit par exemple catastrophique en néerlandais), elle est plus particulièrement perceptible dans certaines régions : à Bruxelles et dans le Hainaut.

Ces données qui font gronder de plus en plus fort les directions d'écoles sont issues d'une enquête menée par l'administration auprès d'un échantillon représentatif de 336 établissements, et dont les résultats, que *La Libre* a obtenus, ont été présentés mi septembre.

Les causes de la pénurie sont multiples (manque d'attrait du métier, départs des jeunes profs...), et les réponses à lui apporter tout aussi nombreuses, explique le cabinet de la ministre de l'Éducation Marie-Martine Schyns (CDH). À la rentrée, celle-ci avait d'ailleurs avancé dix propositions pour lutter contre cette pénurie. On y lisait notamment sa volonté de mieux soutenir les jeunes enseignants, de valoriser financièrement les retours dans l'enseignement, ou de rémunérer des heures supplémentaires.

La fureur des directeurs

Ces dernières semaines, c'est cependant la réforme du

décret Titres et fonctions qui est à présent discuté au cabinet de la ministre. Depuis 2016, ce décret encadre de manière stricte l'engagement d'un enseignant. Le but est de s'assurer que chaque prof a suivi la formation adéquate pour le cours qu'il va donner. Concrètement, un directeur d'école doit donner la priorité aux porteurs d'un titre requis. S'il ne trouve pas un tel profil, il peut faire appel à un porteur d'un titre "suffisant" ou, en dernier recours, "de pénurie". Mais entre les coups, pour passer d'un titre requis à un titre suffisant ou en pénurie, il doit produire la preuve de ses recherches infructueuses dans un PV de carence.

La crainte des syndicats

Sur le fond, si certains regrettent la perte d'autonomie des directions, presque tout le monde se réjouit de ce décret qui a remis de l'ordre dans les salles des profs. Le vrai problème est qu'il engendre une surcharge administrative. À tel point que les directions ne prennent plus toujours le temps de chercher un remplaçant lorsqu'un enseignant doit s'absenter

pour une courte durée.

La situation devient d'ailleurs ces dernières semaines à ce point tendue que l'Adibra, l'Association des directeurs du réseau libre de Bruxelles et du Brabant, pourrait engager

des actions d'informations à destination des parents.

"Si ce décret ne crée pas la pénurie, il l'aggrave", reconnaît l'enseignement catholique. À l'instar des autres réseaux, il fait donc pression auprès de la ministre pour qu'elle révisé le décret et suspende l'obligation de produire un PV de carence, au moins lorsque le métier est déclaré en pénurie. "Ce serait le minimum", insiste Michel Bettens, secrétaire général du réseau libre non confessionnel.

La partie est serrée. En face se trouvent les syndicats. Pour eux, une telle révision impose la définition de balises claires afin que cette permission ne puisse se faire qu'en cas de graves pénuries, en cours d'année et pour des intérim de courte durée, insistent Joseph Thonon (CGSP-Enseignement) et Emmanuel Fayt (Setca-Scl). Eugène Ernst, secrétaire général de la CSC-Enseignement va plus loin. "Supprimer les PV de carence comporte un risque de toucher au principe même du décret, prévient-il. On n'est pas fermé à la discussion, mais ces derniers temps, on a l'impression que ce sont les syndicats qui proposent toujours des concessions."

Cette dernière phrase témoigne à elle seule du travail de conciliation qui attend la ministre sur ce dossier inflammable.

BdO

6%

Cours non donnés

En moyenne, 6 % des cours ne sont pas donnés pour cause d'absence de titulaire en Belgique francophone.